



Salaire minimum a deduire ?

Par **jonathan21**, le **23/06/2010** à **12:24**

Bonjour,

Je suis commercial dans les energies renouvelables, en CDI depuis deux ans statut technico-commercial (salarié)

Ma société me verse un salaire mensuel de 1300 euro brut les mois ou je n'ai pas de commission, et les recuperes sur les commission suivante;

A t'elle le droit?

Sur ma feuille de paye quand j'ai des commission il deduisse toujours le salaire minimum.

Est ce normal ?

mon contrat: dans le cas ou le montant des commissions serais inerieur au smic MR X percevra un salaire minimum garanti mensuel (1300 EUR) pour un horaire de 151.67

Merci pour vos reponse

Cordialement Jonathan